

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 7 décembre 2018

**Attribution d'une subvention aux
Resto du Cœur Exercice 2018**

Délibération n° 0016/2018

L'an deux mille dix huit, le 7 décembre, à 18heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien Adjoints au Maire.
MARCAGGI Séraphine, SPADARO Patrick, SHALCK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Michel à MILLET Claude,
VINCILEONI Antoine Jean à VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient absents :

CASILI Antoine, CASASOPRANNA Olivier, CHAPOT Thomas

Nombre de membres composant l'assemblée : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose,

En cette période de crise, la précarité dans notre région, est malheureusement en fort développement.

Notre commune se doit de continuer à participer à l'effort de solidarité développé par cette association, d'autant que certains de nos administrés bénéficient de cette action de solidarité.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2018 aux Restos du cœur une subvention de 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 de la commune chapitre 65 article 6574 .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer aux Resto du Cœur , pour l'exercice 2018 une subvention de 500 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

